

choisi par le syndicat en question; je me fie à son bon jugement.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Cette question n'est qu'une des nombreuses recommandations formulées; le gouvernement a également rejeté les autres. Le ministre sait très bien que le syndicat pourrait, par exemple, accepter une clause d'indemnité de vie chère du gouvernement—je dis «pourrait» car je n'ai aucun renseignement que le ministre ne connaisse déjà—au lieu de certaines autres indemnités qu'ils ont également à l'esprit. J'aimerais répéter ma question, car sa réponse n'est pas assez précise. Le ministre veut-il dire que la clause d'indemnité de vie chère est hors de question?

M. Mackasey: Oui, c'est bien cela. J'aimerais également dire au député, qui comprend ces questions aussi bien que moi, que j'arrive mal à comprendre pourquoi le syndicat croit qu'un vote, ou même l'acceptation de l'offre du gouvernement, lui ferait perdre la face; en effet il a pu négocier avec le gouvernement le seul contrat prévoyant la sécurité d'emploi et une sécurité maximale contre les méfaits des changements technologiques, or, selon le syndicat, c'est la question primordiale. Cette mesure a maintenant fait l'objet de négociations, elle a été mise en œuvre, c'est un fait accompli et nous devons nous demander quelles concessions le gouvernement peut maintenant faire, même dans les questions non monétaires, sans perdre, dans un service sur lequel comptent les Canadiens, un contrôle de gestion qu'il est de son devoir d'exercer et de ne pas céder aux chefs syndicalistes.

Des voix: Bravo!

● (1420)

LA GRÈVE DES POSTIERS—LES PERSPECTIVES DE MÉDIATION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je adresser la question suivante au premier ministre? Étant donné l'importance du sujet, tant au point de vue du droit qu'à la population de pouvoir compter sur un service postal qu'au point de vue du droit qu'a le syndicat de faire la grève, droit qui lui a été accordé par une loi du gouvernement, et vue que les négociations semblent être parvenues au point de rupture, puisque les négociateurs des deux parties ne semblent pas prêts à faire de nouvelles propositions, le premier ministre voudrait-il s'aboucher avec les deux parties et voir si elles accepteraient les bons offices d'un médiateur?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il me semble qu'à ce stade-ci nous devrions nous en tenir au rapport de conciliation, que les deux parties ont eu le temps d'examiner et dont les recommandations, je le répète, me paraissent très raisonnables.

* * *

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROGRAMME ANTI-INFLATION—LES MESURES DU GOUVERNEMENT EN VUE D'ÉVITER LA GRÈVE GÉNÉRALE, COMPTE TENU DE LA POSITION DES SYNDICATS

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable premier ministre.

Questions orales

Étant donné l'attitude prise par le front commun des syndicats au Québec surtout, et que des gars comme Laberge, Pépin, Chartrand, Charbonneau demandent à leurs membres de défier la loi anti-inflation du gouvernement, et de déclencher une grève générale dans toute la province, le premier ministre est-il en mesure de dire à la Chambre s'il considère actuellement cette éventualité, si le gouvernement étudie les moyens à prendre pour épargner au Canada une catastrophe économique épouvantable?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je partage l'avis du leader du Parti du Crédit Social du Canada lorsqu'il parle de la possibilité d'une catastrophe. J'aimerais simplement lui indiquer que le gouvernement a encore confiance dans le bon sens des citoyens du Québec. Quant à nous, du gouvernement, nous sommes prêts à faire preuve de beaucoup de patience afin d'expliquer le bien-fondé de la loi que la Chambre est présentement en train d'examiner et de rencontrer n'importe qui, y compris les chefs syndicaux. S'ils ont des inquiétudes ou des objections valables, nous sommes prêts à en discuter avec eux parce que nous sommes convaincus que, si l'importance de l'action gouvernementale contre l'inflation était bien comprise partout, il y aurait une plus grande collaboration de la part non seulement des syndiqués, mais des chefs syndicaux.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que le premier ministre a eu des pourparlers avec ces chefs syndicaux en vue de tenir une autre réunion avec eux? Ont-ils demandé à rencontrer le premier ministre ou le gouvernement au sujet de ce fameux bill C-73 et à en discuter les modalités et les conséquences possibles?

M. Trudeau: Monsieur le président, il y a eu déjà plusieurs rencontres entre des ministres du gouvernement y compris moi-même et des leaders syndicaux dans diverses provinces. Je dois dire qu'à l'heure actuelle il n'y a pas eu de rencontres avec ceux que le chef créditiste vient de nommer. J'ai cependant indiqué ma disponibilité à rencontrer ces gens s'ils voulaient poursuivre une discussion, et je le répète publiquement, s'il y a possibilité pour moi de les rencontrer avec des ministres du gouvernement, je serais très heureux de le faire.

* * *

[Traduction]

LES AÉROPORTS

MIRABEL ET DORVAL—LES DIRECTIVES DU PREMIER MINISTRE À UN SECRÉTAIRE AU SUJET DE L'ADJUDICATION DU BAIL À SKY SHOPS EXPORTS LIMITED

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au premier ministre. Quand en avril 1970 le premier ministre a permis à son premier secrétaire d'intervenir personnellement dans une affaire mettant en cause de fortes sommes d'argent entre Sky Shops Export Limited et le ministère fédéral des Transports, quelles directives lui a-t-il alors données?